

**Province de Québec
MRC du Haut Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **5 novembre 2019**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame France Tardif, conseillère # 2
Madame Nathalie Pilon, conseillère # 3
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Monsieur Luc Bibeau, directeur général, secrétaire-trésorier par intérim et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 H 10 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois, **appuyée** par Madame France Tardif l'ordre du jour est adopté.

2019-11-309 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 1er octobre 2019

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais **appuyée** par Madame Nathalie Pilon, le procès-verbal du 1er octobre 2019 est adopté.

2019-11-310 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

4. Période de questions

Le directeur général répond aux questions provenant du public : Creusages de fossés et ponceaux.

5. Rapport du directeur incendie

Dépôt du rapport du directeur incendie.

a. Avis de motion – règlement 111-19 remplaçant le R82-15 concernant les avertisseurs de fumée et les avertisseurs de monoxyde de carbone ;

Monsieur Philippe Delage donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis un Règlement portant le numéro 111-19 remplaçant le R82-15 concernant les avertisseurs de fumée et les avertisseurs de monoxyde de carbone.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2019-11-311 ***Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱ***

b. Approbation des dépenses ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- | | |
|----------------------------|-------------|
| - Chaînes camion autopompe | 1 900.00 \$ |
| - Bonbons Halloween | 100.00 \$ |

Pour un total de : 2 000 \$ taxes en sus

2019-11-312 ***Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱ***

6. Rapport de la voirie

Aucun du rapport du directeur de voirie.

7. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

8. Correspondances à répondre

a. Prise de retraite de la directrice générale et secrétaire-trésorière et abrogation de la résolution 2019-09-276 ;

CONSIDÉRANT la lettre de prise de retraite présentée par Madame Johanne Latendresse le 22 octobre 2019 envoyé par courriel à l'adresse mairie.lapatrie@hsfqc.ca et dont une confirmation de réception fût envoyée par Madame Johanne Delage, mairesse ;

Que cette lettre de prise de retraite officielle fut déposée au bureau municipal en date du 28 octobre 2019 ;

Considérant la résolution :

<< Considérant que l'employé no. 130 de la municipalité réclame le paiement d'heures supplémentaires effectuées ;

*Sur la proposition Monsieur Richard Blais
appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois*

Il est résolu que le conseil municipal, à la lumière des conseils des procureurs, refuse de payer les heures réclamées.>>

**Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement**

D'accepter la prise de retraite de Madame Johanne Latendresse comme directrice générale et secrétaire-trésorière à La Patrie ;

Que le conseil municipal abroge la résolution 2019-09-276 concernant la demande de paiement des heures supplémentaires – employé municipal et autorise le paiement des heures supplémentaires indiquées dans le tableau EXCEL du dossier de l'employé 130.

Que le conseil municipal fasse le paiement des heures supplémentaires tel que demandé ainsi que la paye de vacances équivaut à 6 % des heures travaillées depuis février 2018 ;

Qu'une lettre de remerciement soit envoyée à Madame Johanne Latendresse pour toutes ses années de travail pour la municipalité de La Patrie.

2019-11-313 **Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ**

b. Abrogation de la résolution 2013-09-199 concernant les conditions de travail – directrice générale ;

Considérant la résolution :

<<Sur la proposition de Monsieur Robert Delage, appuyé par Monsieur Michel Morin, il est résolu que la Municipalité de La Patrie accepte les conditions de travail suivantes pour la directrice générale :

- ✓ *Horaire de 28 heures/semaine payé 32 heures*
- ✓ *atelier et conseil non rémunéré*
- ✓ *1 semaine de vacances payée, entre Noël et le jour de l'An*
- ✓ *3 jours de maladies payées annuellement*
- ✓ *semaine de travail de 4 jours du lundi au jeudi*

Le reste des dispositions sont prévues aux normes du travail.>>
Sur la proposition de Madame France Tardif

**Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement**

Que le conseil municipal abroge la résolution 2013-09-199 concernant les conditions de travail – directrice générale.

2019-11-314 Résolution adoptée à l'unanimité.^{iv}

c. Nomination de l'inspecteur en bâtiment

Attendu que Monsieur Marc Turcotte nous a fait parvenir une offre de service en matière d'urbanisme par courriel le 15 octobre 2019 ;

Attendu qu'il s'agit d'un poste à forfait pour la municipalité de La Patrie ;

Attendu que Monsieur Marc Turcotte nous offre une expertise en urbanisme et en application de la réglementation d'urbanisme et du règlement sur les nuisances ;

Attendu que cela implique une expertise et un support à la municipalité dans l'analyse, la rédaction, la modification et l'application des règlements mentionnés tout en assurant le suivi par l'émission ou le refus de permis ;

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage, **appuyé** par Madame Chantal Prévost et **résolu** que la municipalité de La Patrie nomme, comme inspecteur en bâtiment avec les pouvoirs qui lui sont nécessaires pour l'exécution de ses tâches, Monsieur Marc Turcotte, comme personne ressource contractuelle selon les conditions suivantes :

- Taux horaire de 45 \$ de l'heure à .48 \$ / KM effectué ;
- Temps de travail : Mardi après-midi de 13 h à 16 h 30 ;
- Période de travail : novembre à mars sur appelle et en disponibilité (chaque action min : 3 heures et frais de transport) ;
- Période de travail : Avril à octobre présence minimale chaque mardi selon l'horaire établi ;
- Une formation ainsi que les frais connexes sont alloués par la municipalité par année à l'inspecteur ;
- Les deux premières semaines de travail seront d'un minimum de deux jours pour mettre dossier à jour et organisation du bureau de travail ;
- Tout temps supplémentaire devra être discuté et analysé avec le directeur général de la municipalité.

Qu'un avis préalable de trente (30) jours doit être donné à la Direction générale en cas de cessation d'emploi ;

Qu'un renouvellement du contrat aura lieu à la séance de novembre 2020.

2019-11-315 Résolution adoptée à l'unanimité.^v

d. Projet d'étude d'opportunité pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles, incluant le

**programme de gestion des mesures et vidanges
des installations septiques, en tandem
municipalités / MRC ;**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown, Weedon et Westbury désirent présenter un projet d'étude d'opportunité pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles, incluant le programme de gestion des mesures et vidanges des installations septiques, en tandem municipalités / MRC dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale; ;

CONSIDÉRANT QUE les compétences concernant la gestion des matières résiduelles sont partagées entre la MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont compétence en matière de collecte;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a récemment déclaré sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités de son territoire relativement à une partie du domaine des matières résiduelles, à savoir la valorisation de toutes les matières reçues, incluant les matières putrescibles, au lieu d'élimination avant leur enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et la MRC souhaitent améliorer leurs performances en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités souhaitent optimiser le tonnage détourné de l'élimination afin d'atteindre les cibles du Plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'un certain nombre de lacunes ont été identifiées à différents niveaux, qu'il y en a sûrement d'autres, que des solutions existent pour améliorer l'efficacité, avoir plus d'impact et avoir plus d'économie d'échelle

EN CONSÉQUENCE,

sur la proposition de Madame Nathalie Pilon, appuyée par Monsieur Philippe Delage **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la Municipalité de La Patrie

- s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles, incluant le programme de gestion des mesures et vidanges des installations septiques, en tandem municipalités / MRC et d'assumer une partie des coûts;
- autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

- nomme la MRC du Haut-Saint-François organisme responsable du projet.

2019-11-316 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}*

e. Entretien des espaces fleuris ;

CONSIDÉRANT la soumission présentée par Madame Carole Audet pour l'entretien des espaces fleuris de la Municipalité saison 2020 ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

DE retenir les services de Madame Carole Audet pour l'entretien des plates-bandes de l'Abri-bois de la Municipalité saison 2020 au montant de 1 000 \$ pour l'aménagement et l'entretien ;

De retenir ses services pour l'achat et la transplantation des fleurs dans les bacs pour un montant de 360 \$ pour les 6 pots.

2019-11-317 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}*

f. Calendrier annuel du conseil 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Philippe Delage, **appuyé** par Madame France Tardif et **résolu** unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 19 h :

- 14 Janvier
- 4 Février
- 3 Mars
- 7 Avril
- 5 Mai
- 2 Juin
- 7 Juillet
- 11 Août
- 8 Septembre
- 6 Octobre
- 3 Novembre
- 1 Décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément à la loi qui régit la municipalité (article 148.0.1 du Code municipal).

2019-11-318 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}**

g. Fonds de 1000 \$ à la MRC du HSF pour le Comité route 257 ;

**Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement**

Que le conseil municipal entérine la dépense d'un montant de 1000 \$ comme fonds adressé à la MRC du Haut-Saint-François pour le Comité de la route 257.

2019-11-319 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}**

h. Demande aide financière mini Compostelle ;

Considérant que le Parcours de Marche au Cœur de Mégantic est un organisme à but non lucratif dont l'unique but est de stimuler l'économie de notre région ;

Considérant les effets bénéfiques qu'ont les randonneurs qui visitent notre municipalité sur les divers commerces et services de notre localité ;

Considérant le nouveau volet << Cani-randonnée >> qui permettra aux randonneurs de faire de la randonnée avec leur chien et qui sera le premier concept du genre au Québec ;

**Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement**

Que la municipalité de La Patrie accorde une aide financière d'un montant de 500 \$ à Parcours de marche au Cœur de Mégantic afin de les aider dans leur projet qui contribuera au développement économique durable de notre municipalité.

2019-11-320 **Résolution adoptée à l'unanimité.^x**

i. Demande achat de << coffret polaire >> et <<structure igloo >> pour les Loisirs ;

Considérant que les bénévoles des loisirs organisent chaque année le Carnaval d'hiver dans la municipalité de La Patrie ;

Considérant que ces bénévoles souhaiteraient faire l'acquisition de nouveaux jeux pour les enfants pendant le Carnaval ;

**Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Madame Nathalie Pilon
Et résolu unanimement**

Que la Municipalité de La Patrie autorise l'achat de 2 <<Coffret polaire >> au montant de 125 \$ plus taxes chacun

et 2 <<Structure igloo>> au montant de 299 \$ plus taxes chacun afin que les Loisirs aient plus d'activités nouvelles à offrir aux enfants pour le Carnaval d'hiver.

2019-11-321 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xi}**

j. Demande de gratuité – cours de violon et concert ;

CONSIDÉRANT QUE chaque année Madame Nathalie Gauthier fait une demande de location d'un local pour donner ses cours de violon à faible coût ;

Considérant que Madame Nathalie Gauthier organise un concert le 23 février 2020 et la générale le 22 février 2020 de violon ouvert aux citoyennes et citoyens de La Patrie chaque année afin de montrer le progrès accompli par ses élèves ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** d'autoriser à Madame Nathalie Gauthier à utiliser gratuitement un local, au centre communautaire, une fois par semaine à partir du 16 janvier 2020 au début des vacances d'été (école) et recommence au début du retour de l'école (août) à décembre 2020.

Que si une demande de location avec tarif est demandée la même journée que les cours, cette demande passera avant la présente demande de gratuité.

2019-11-322 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}**

k. Fermeture de la bibliothèque pendant la période des fêtes ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

QUE la bibliothèque municipale soit fermée pendant la période des fêtes, soit du 22 décembre 2019 au 4 janvier 2020 inclusivement.

2019-11-323 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}**

l. Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes ;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

QUE le bureau municipal soit fermé pendant la période des fêtes, soit du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement.

2019-11-324 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiv}**

m. Abrogation et remplacement de la résolution 2019-08-244 – Soirée reconnaissance pour les finissants ;

Considérant que la résolution 2019-08-244 manque de détail concernant qui a droit à l'obtention d'une bourse provenant de la municipalité ;

Considérant que la municipalité de La Patrie tient à féliciter les jeunes pour leur persévérance scolaire ainsi que leur détermination à obtenir leur diplôme d'études secondaires ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

D'organiser une soirée reconnaissance en collaboration avec la Polyvalente Louis-Saint-Laurent à l'intention des finissants de secondaire V ou d'un DEP avec l'obtention d'un diplôme d'études secondaires quel que soit l'école où il aura obtenu son diplôme ;

Que le finissant ou la finissante demeurait à La Patrie pendant ses études ;

Que le finissant ou la finissante devra avoir obtenu son diplôme avant ses 25 ans maximum.

2019-11-325 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}*

n. Mise à jour du plan d'intervention ;

Attendu que dans le cadre de la TECQ 2019-2023, la municipalité recevra 798 352 \$ répartis sur 5 ans ;

Attendu qu'il est nécessaire de mettre à jour le plan d'intervention des infrastructures municipales ;

Attendu que la firme Les Services EXP Inc Ingénierie a élaboré le premier plan d'intervention et connaît notre réseau municipal ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Philippe Delage, **appuyé** par Madame Chantal Prévost **et résolu**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

De confier le mandat de mise à jour du plan d'intervention à la firme Les Services EXP Inc. Ingénierie agissant par Monsieur Pierre Grondin, ingénieur.

2019-11-326 *Résolution adoptée à l'unanimité^{xvi}*

o. Dépôt de candidature – Prix Hommage bénévolat-Québec 2020 ;

Considérant que le conseil municipal souhaite déposer la candidature d'un bénévole exceptionnel qui se démarque ;

Considérant que le prix Hommage bénévolat Québec 2020 est l'une des plus hautes distinctions gouvernementales en action bénévole ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que le conseil inscrit Monsieur Yves Alexandre comme bénévole pour le prix Hommage bénévolat-Québec 2020 ;

2019-11-327 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvii}*

p. Programme de Cadets de la SQ ;

Considérant que ce programme sert à accroître la visibilité de la Sûreté du Québec dans la communauté qu'elle sert, assurer une vitrine pour le recrutement de futurs policiers et soutenir l'application du modèle de police de proximité à la Sûreté du Québec ;

Considérant que le modèle de police de proximité met de l'avant le rapprochement avec la population dans le développement et le maintien d'un milieu de vie sûre et paisible, définit les actions de la Sûreté du Québec et que ce modèle repose sur 5 fondements qui sont : une présence policière familière, la qualité de service aux citoyens, le partenariat avec la population, la consultation de la clientèle et la résolution de problèmes ;

Considérant que le service de cadets assure notamment des rencontres avec les partenaires locaux de la MRC, de surveillance à pied et à vélo, des activités de prévention – participation à divers programmes, activités de visibilité et participation à des évènements ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que la municipalité de La Patrie fasse la demande à Ascot Corner pour l'emprunt de ses cadets pendant des journées d'évènement où elle considère qu'elle en a besoin et que celle-ci refacture le montant à la municipalité.

Qu'un montant de 500 \$ soit budgété pour l'emprunt des cadets pendant nos évènements.

2019-11-328 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xviii}*

q. Dépôt de la prévision de service d'urbanisme et géomatique 2020 ;^{xix}

La directrice générale adjointe dépose la demande de la MRC concernant la prévision du service d'urbanisme et géomatique 2020 aux membres du conseil municipal. Les membres du

conseil déterminent l'estimation des heures pour le service d'urbanisme et géomatique de la MRC.

r. Invitation Brunch avec les élus – Chambre de commerce du HSF ;

Attendu que la Chambre de commerce du Haut-Saint-François organise un brunch avec les élus pour qu'ils informent les entrepreneurs de comment ils entendent l'avenir de leur municipalité ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise Monsieur Jean-Pierre Comtois et Madame Johanne Delage à participer au Brunch avec les élus de la MRC le 26 janvier 2020 à 10 h au Centre culturel de East-Angus ;

Que la municipalité soit commanditaire pour un total de 100 \$ taxes incluses comprenant des avantages comme la parution de notre logo, 2 billets et la mention de notre municipalité.

2019-11-329 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xx}*

s. Invitation SADC – 5 @ 7 du Défi OSEntreprendre

REFUSÉE

t. Demande de gratuité -Marché de Noël ;

Considérant que Madame Annie Croteau souhaite organiser un marché de Noël et une fête pour les enfants les 7 et 8 décembre 2019 à la salle municipale, et ce gratuitement ;

Considérant que cela permettra d'avoir un événement rassembleur et un marché de Noël à La Patrie ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

Que la municipalité de La Patrie autorise la gratuité de la salle municipale les 7 et 8 décembre pour Madame Annie Croteau afin que celle-ci puisse organiser le marché de Noël ;

Que la municipalité de La Patrie n'assumera aucune dépense occasionnée par le marché de Noël.

2019-11-330 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxi}*

u. Demande de don – Opération Nez-rouge ;

REPORTÉ

v. Déclaration de la Municipalité de La Patrie – inclusion et ouverture à la diversité ;

DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PATRIE Pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité

PRINCIPES

ÉGALITÉ ENTRE LES PERSONNES

La Municipalité de La Patrie adhère aux valeurs d'égalité entre les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

RECONNAISSANCE ET RESPECT DE LA DIVERSITÉ

L'ouverture à l'autre, la tolérance envers la différence, l'acceptation de la diversité sous toutes ses formes, qu'elles soient culturelles, ethniques, sexuelles et de genre, sont des principes qui doivent être portés par l'ensemble de la société et auxquels la Municipalité de La Patrie adhère.

OUVERTURE ET INCLUSION

Pour la municipalité de La Patrie, la municipalité représente le milieu de vie, le lieu où habite une personne. Ainsi, la municipalité doit œuvrer à offrir à toutes les personnes habitant sur son territoire ou étant de passage, un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant, permettant à tous d'y être bien et de s'y épanouir.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant ;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principes de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise ;

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore ;

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Patrie représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion.

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu

ENGAGEMENTS

Par la présente **DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PATRIE POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ**, la **Municipalité de La Patrie** se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

2019-11-331 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxii}

w. Demande de la coopérative de solidarité Monts & Vallée de La Patrie;

Attendu que le manque de revenu occasionne un déficit pour la Coopérative qui ne réussit pas à mettre de côté de l'argent pour se créer un fonds de roulement ;

Attendu que le conseil d'administration de la Coopérative doit maintenir leur taux en bas de services semblables offerts ailleurs.

Attendu que la coopérative a pour l'instant tous ses logements comblés et que celle-ci demande de l'aide financière afin de pouvoir augmenter leur coussin en cas de bris sur leur bâtiment et de futurs entretiens ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost

Appuyée par Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** que la municipalité de La Patrie offre une subvention d'un montant de 5 000 \$ en novembre 2019 et un montant de 5 000 \$ en mars 2020 pour un total de 10 000 \$ pour la Coopérative de Solidarité Monts & Vallée de La Patrie.

2019-11-332 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxiii}

x. Demande cours de danse country/pop – renouvellement ;

Attendu que Madame Chantal Roy fait la demande pour renouveler l'organisation de cours de danse country / Pop offerts par Madame Marie-Pier Verret pour l'année 2020.

Considérant que ces cours seront une belle opportunité pour les citoyens de bouger et donc de favoriser l'exercice physique, mais aussi de contrer l'isolement dans notre région ;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyé par Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** d'autoriser, Madame Chantal Roy, la gratuité de la salle municipale à raison de deux (2) heures par semaine les mardis de janvier à la mi-juin 2020 et de septembre à décembre 2020 ;

Que la demanderesse s'engage à organiser deux soirées-bénéfiques où 100 % des profits du bar et 50 % du profit des entrées seront remis à la municipalité de La Patrie en dédommagement pour l'utilisation du chauffage de la salle ;

Que la municipalité de La Patrie ne s'engage pas à payer les frais d'une autre salle si la salle municipale est prise par d'autres réservations ou prise par les futures rénovations de la salle.

2019-11-333 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxiv}

y. Modification de la résolution 2019-09-270 ;

Considérant la résolution :

<< Demande de gratuité salle municipale – cours de danse country/Pop ;

Attendu que Mesdames Marilou Delage et Sandra Prévost font la demande pour l'organisation de cours de danse country / Pop offerts par Madame Marie-Pier Verret d'une durée d'environ 10 sessions de deux (2) heures chacune et qui seront ouverts à l'ensemble des citoyens de La Patrie au coût de 12 \$ par cours par participants ;

Considérant que ces cours seront une belle opportunité pour les citoyens de bouger et donc de favoriser l'exercice

physique, mais aussi de contrer l'isolement dans notre région ;

*Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Madame France Tardif*

Il est résolu d'autoriser, Madame Marie-Pier Verret, la gratuité de la salle municipale à raison de deux (2) heures par semaine pendant 10 sessions à partir du 23 septembre 2019 au 10 décembre 2019 les mardis soir.

Que Madame Marilou Delage et Madame Sandra Prévost s'engagent à organiser une à deux soirées-bénéfices où les profits seront remis à la municipalité pour couvrir l'utilisation du chauffage de la salle.>>

Attendu que la municipalité rajoute le paragraphe suivant :

Que les profits qui seront remis à la municipalité sont 100 % des profits du bar et 50 % des profits des entrées.

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** d'accepter la modification faite à la résolution 2019-09-270.

2019-11-334 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxv}

z. Engagement d'une agente de développement pour remplacement temporaire ;

Attendu que la Municipalité de La Patrie a reçu la demande de son agent de développement d'un congé temporaire et indéterminé ;

Attendu que la Municipalité désire embaucher pendant l'absence de Monsieur Patrice Amyot un chargé de projet afin de contribuer et réaliser différents mandats qui lui seront confiés par le conseil ;

Attendu que ses tâches consisteront :

- ✓ à faire la recherche de subvention liée au développement auprès des divers paliers gouvernementaux ;
- ✓ à faire la préparation des documents sur la planification des projets, la réalisation de ces derniers, les estimations et suivis du coût de ceux-ci ainsi que les rapports d'étape au conseil de la municipalité ;
- ✓ tout autre mandat jugé pertinent par le conseil.

Attendu que le conseil a rencontré le chargé de projet et qu'il répond amplement aux aptitudes recherchées pour ce poste et désire l'embaucher selon les modalités suivantes :

- ✓ À titre d'employé et/ou contractuel ;
- ✓ Taux horaire de 18 \$ de l'heure ;

Attendu que le contrat prendra fin dès le retour de Monsieur Patrice Amyot de son absence temporaire ;

Pour toutes ses raisons :

Sur la proposition de Madame France Tardif, **appuyée** par Madame Chantal Prévost, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie embauche Madame Lise Pratte comme chargé de projet en développement temporaire ;

2019-11-335 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***^{xxvi}

aa. Achat d'un camion Ford 2016 et pelle à neige pour déneigement des cours municipales ;

Considérant que la municipalité a budgété en 2019 un montant pour l'achat d'un camion et d'une pelle à neige pour faire la propre ouverture de leurs cours municipales ;

Considérant que le règlement 101-18 concernant la politique de gestion contractuelle de la municipalité de La Patrie permet pour des contrats entre 25 000 \$ et 100 000 \$ d'être fait de gré à gré en prévoyant des mesures pour assurer la rotation des éventuels contractants ;

Considérant que par ce règlement, la municipalité de La Patrie a fait l'achat de gré à gré après plusieurs recherches chez différents fournisseurs ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** de faire l'achat d'un camion FORD F250 2016 de couleur CARIBOU chez Val Estrie Ford à Sherbrooke d'une montant de 39 672 \$ taxes en sus et d'une pelle à neige neuve d'un montant de 13 896.50 \$ taxes en sus chez Ressort Charland.

Que ces achats serviront à faire le déneigement des cours municipales par un employé de voirie.

2019-11-336 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***^{xxvii}

bb. Adhésion FQM 2020

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal de La Patrie confirme son adhésion à la FQM (Fédération québécoise des Municipalités) pour l'année 2020 au montant de 1274.11 \$ taxes incluses.

2019-11-337 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***^{xxviii}

cc. Appui aux commissions scolaires – réforme scolaire ;

REPORTÉ

dd. Demande de gratuité – Équipe Festival Rock'n'Blues ;

Considérant que la municipalité encourage l'équipe du Festival Rock'n'Blues chaque année par des dons et des gratuités et que cet évènement profite aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux commerces ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, appuyée par Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** :

Que le conseil municipal de La Patrie autorise la location gratuite du centre communautaire par l'équipe du Festival Rock'n'Blues le 16 novembre 2019 afin de remercier leurs bénévoles qui sont l'âme de leur festival.

2019-11-338 *Résolution adoptée à l'unanimité.*^{xxix}

ee. Renouvellement assurance MMQ ;

Attendu que nous devons renouveler notre contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec ;

Attendu que certains montants d'évaluation des biens de la municipalité sont sous-évalués ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte le renouvellement de leur contrat d'assurance avec la MMQ ;

Que la direction générale fasse la vérification de l'évaluation réelle des biens de la municipalité et effectue la correction avec la MMQ.

2019-11-339 *Résolution adoptée à l'unanimité.*^{xxx}

ff. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;

Six élus présents déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément à l'article 358 L.E.R.M.

9. Présentation des comptes

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, appuyée par Monsieur Philippe Delage, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 165 217.67 \$, Référence aux numéros de déboursés 201900570 à 201900652 et références aux chèques numéros 10197 à 10259 et les chèques numéros 201900418 à 201900484 et autorise la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces

comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalisent 3 043.63 \$

2019-11-340 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

10. Rapport de la mairesse

- Comité 257 – Étude d'ingénierie;
- Charte de bienveillance des aînés;

11. Période de questions

- Système d'alerte aux citoyennes et citoyens;

14. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 55.

2019-11-341 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage,
Mairesse

ⁱ 2019-11-06 – Affichage des avis motion (Bonichoix, caisse et bureau);

ⁱⁱ 2019-11-06 – Directeur voirie avisé;

ⁱⁱⁱ 2019-11-07 – Paiement des heures demandées fait et vacances sur 3 semaines, résolution mise au dossier;

^{iv} 2019-11-07 – Mise au dossier JL;

^v 2019-11-07 – Résolution donnée Inspecteur et mise au dossier ;

^{vi} 2019-11-07 – Envoi courriel à Lyne Gilbert MRC;

^{vii} 2019-11-07 – Envoi résolution courriel et mise au budget;

^{viii} 2019-11-11 – Montage du calendrier 2020;

^{ix} 2019-11-11 – Impression du ch 10256 et envoi avec résolution;

^x 2019-11-11 – Impression ch 10257 et envoi avec résolution;

^{xi} 2019-10-30 – Commander en ligne avec VISA;

^{xii} 2019-10-30 – Réservation de salle mise au calendrier envoi résolution à Nathalie;

^{xiii} 2019-10-30 – Mis dans le Jaseur municipal de décembre;

^{xiv} 2019-10-30 – Mis dans le Jaseur municipal de décembre;

^{xv} 2019-11-11 – Mis au dossier bourse finissant pour 2020;

^{xvi} 2019-11-11 – Envoi dossier à Monsieur Grondin;

^{xvii} 2019-10-30 – Demande à Jean-Claude Vézina montage du texte et inscription internet;

^{xviii} 2019-11-11 – Renseignement avec les autres municipalités entente;

^{xix} 2019-11-11 – Renseignement fourni à la MRC – Charles Laforest;

^{xx} 2019-11-11 – Inscription faite et ch 10258;

^{xxi} 2019-11-11 – Résolution envoyée à Mme Croteau par courriel;

^{xxii} 2019-11-11 – Mis dans le Bulletin décembre et envoi résolution à FQM courriel;

^{xxiii} 2019-11-11 – CH 10259 envoyé et résolution envoyés par courriel;

^{xxiv} 2019-11-11 – Résolution avec contrat de location salle;

^{xxv} 2019-11-11 – Résolution avec le contrat de location de salle;

^{xxvi} 2019-11-11 – Envoi résolution courriel Lise Pratte, et mise dans pochette employée;

^{xxvii} 2019-11-12 – Mis dans dossier Val Estrie et dossier Pelle -Ressort Charland;

^{xxviii} 2019-11-12 – Mis dans la pochette de facture pour paiement en 2020;

^{xxix} 2019-11-12 – Envoi résolution par courriel et mise avec contrat salle;

^{xxx} 2019-11-12 – Vérification par DGI et envoi par courriel;